

BO N°26 du 26 juin 2020

COMMUNE DE RIDDES

Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant: Raphaël Crettenand, Route du Stade 17, 1914 Isérables
Situation : Parcelle 5806, folio 48, lieu-dit Au Villars à 1914 Auddes-sur-Riddes
Située en zone à bâtir : HA, hameau
Coordonnées : 585'033 / 111'451
Propriétaire: Elisabeth Gillioz, Route d'Isérables 50, 1914 Auddes-sur-Riddes
Auteur des plans : JYCTechnic Sàrl, Route des Condémines 8, 1914 Isérables
Objet : Pose et habillage de deux containers sur le toit du garage et fermeture du tunnel existant

Requérant et propriétaire : Jorel Monnet, CP 344, 1918 La Tzoumaz
Situation : Parcelle(s) 9276, folio 22, lieu-dit La Vouatère à 1918 La Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T1, zone de grands chalets à haut taux d'occupation
Coordonnées : 584'530 / 110'132
Auteur des plans : MPM Construction et génie civil SA, CP 193, 1918 La Tzoumaz
Objet : Transformation et agrandissement en habitation résidence principale avec demande de dérogation de distance à la forêt

Requérant et propriétaire : Emanuel Mond, Neville Drive 5, N2 OQS London, Grande-Bretagne
Situation : Parcelle(s) 9460, folio 22, lieu-dit Les Chablotays à 1918 La Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T1, zone de grands chalets à haut taux d'occupation
Coordonnées : 584'351 / 109'818
Objet : Construction d'un garage servant le chalet existant en dérogation de la zone réservée

Requérant et propriétaire : La Savane SA, Rue de la Drague 18, 1950 Sion
Situation : Parcelle(s) 8638, folio 8, lieu-dit Près de Croix à 1908 Riddes
Située en zone à bâtir : Mixte artisanale
Coordonnées : 582'925 / 113'580
Auteur des plans : Gespole Architecture, Rue de la Drague 18, 1950 Sion
Objet : Modification du projet autorisé

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions ou par e-mail constructions@riddes.ch. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 26 juin 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE